Bibliographie

Objekttyp: **BookReview**

Zeitschrift: **Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse**

Band (Jahr): **57 (1906)**

Heft 10

PDF erstellt am: **26.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

A l'expiration du délai d'un an si l'intéressé n'obtempère pas à l'adjonction qui lui aura été adressée, la commission provoquera l'expropriation du terrain pour cause d'utilité publique, conformément aux dispositions de la loi du 18 juillet 1860.

Toutes les associations qui se formeront pour l'aménagement des montagnes comme sur le modèle de celles qui existent à Bordeaux et à Grenoble, seront reconnues d'utilité publique et assimilées pour tous les travaux de montagne et de reboisement, aux communes et établissements publics procédant à ces mêmes travaux, notamment en ce qui concerne la faculté d'acheter les terrains incultes, de les louer et de les assujetir au régime forestier.

Elles seront autorisées à percevoir, sous le contrôle de l'Etat, des prêts faits par les caisses d'épargne publiques et des placements des réserves des caisses des compagnies d'assurances, sous la réserve expresse que cet argent sera immédiatement et intégralement consacré à l'achat de terrain et à leur reboisement sous la direction et le contrôle du service forestier.

Le congrès émet aussi le vœu qu'à l'avenir l'Etat crée des prix en argent, médailles et diplômes, pour distribuer dans les concours régionaux spéciaux et autres aux propriétaires qui auront gazonné, boisé ou reboisé des terres nues et incultes.

Bibliographie.

Ouvrages reçus.

Nous ne rendrons compte à l'avenir que des ouvrages dont on aura adressé un exemplaire à la *Rédaction du Journal forestier suisse,* à **Zurich.**

Nos arbres, par Henry Correvon. Genève, Atar, 1906. Prix fr. 7. 50.

„Parmi les hommes vaillants qui se sont consacrés à la défense du Beau, non par intérêt personnel, mais par amour, l'auteur de ce livre s'est conquis une place à part. Il a aimé les plantes et a travaillé de toutes ses forces à les préserver d'un vandalisme sordide. Il veut bien aujourd'hui, nous initier aux merveilles de la flore arborescente, afin que nous les aimions à notre tour et que nous apprenions à les traiter avec plus d'égards, de respect, d'intelligence.“ Tous les forestiers et les amis de la nature souscriront de grand cœur à ces paroles de reconnaissance inscrites en tête de l'ouvrage de M. Correvon, par M. Paul Robert, qui le présente aux lecteurs.

Quel est le but de l'auteur en écrivant ce livre? „Faire connaître les beaux arbres, fort heureusement nombreux et respectés chez nous et répandre l'amour de la forêt, des belles essences propres à ombrager, à vivifier, à charmer l'existence de l'homme; décrire sommairement tous les arbres susceptibles de résister à nos climats et chercher à amener nos populations montagnardes à augmenter l'attrait de leurs jardins et de leurs environs en plantant des

arbres étrangers, capables de résister à leur climat: tel a été le but que l'auteur s'est préposé, lorsqu'il a pris la plume pour écrire ce petit volume. Puisse-t-il répondre à un besoin et rencontrer quelque sympathie parmi les amis du Beau, du Vrai et du Bien."

Certes, M. Correvon a pleinement atteint son but et son livre arrive à son heure. C'est un véritable plaisir de lire cette défense enthousiaste de l'arbre, ou avec une ardeur toute juvénile, l'auteur nous dit son grand amour pour la belle et grande nature, dont la forêt, sans contredit, forme l'une des plus grandioses expressions. De très belles gravures, reproduites en partie du *„Journal forestier"*, enrichissent fort heureusement, le livre de M. Correvon. Peut-être pourrait-on désirer un peu plus de soins dans certains détails? Mais, il n'en est pas moins vrai, l'œuvre de M. Correvon est une œuvre utile. Elle contribuera certainement à faire encore mieux aimer les forêts, à en défendre la beauté que menace trop souvent l'avidité de leurs propriétaires ou l'étroitesse de vue de quelques-uns de ceux qui en ont la garde. *Decoppet.*

Mercuriale des bois.

La classification est celle mentionnée au N° 2, pages 25—27.

Prix des bois en septembre/octobre 1906.

A. Bois sur pied.

(Par m³, exploitation à la charge du vendeur, mesurage sur écorce.)

Berne, Forêts domaniales. VIIIe arrondissement, Berne.

(Bois vendus jusqu'à un diamètre minimum de 30 cm.

Forêts du district de Konolfingen. Hasliwald (transport jusqu'à Schwanden fr. 5) 30 plantes, 7/10 sap. 3/10 épic. à 3 m³ par plante, fr. 31 (vieux bois, en partie taré). — **Brandiwald** (à Biglen fr. 3. 50) 20 sap. à 2 m³ par plante, fr. 30. — **Wildeney** (à Steinen près Signau fr. 4) 39 plantes, 7/10 sap. 3/10 épic. à 2,5 m³ par plante, fr. 32. 75 (vidange difficile). — **Doppwälder** (à Steinen près Signau fr. 4) 53 plantes, 4/10 sap. 6/10 épic. à 2,5 m³ par plante, fr. 33. 05; (à Signau fr. 4) 46 plantes, 7/10 sap. 3/10 épic. à 2 m³ par plante, fr. 33. 05; (à Nieder-Hünigen fr. 3. 50) 60 plantes, 7/10 sap. 3/10 épic. à 2 m³ par plante, fr. 31. 50.

Berne, Forêts domaniales, XVIIe arrondissement, Laufon.

(Bois vendus jusqu'à un diamètre minimum de 10 et 15 cm.)

Allmend (à Laufon fr. 2. 50) 83 sap. à 0,65 m³ par plante, fr. 21 (1905 fr. 19); 17 sap. à 1,85 m³ par plante, fr. 24. 60 (1905 fr. 24). — **Rittenberg** (à Laufon fr. 1) 70 sap. à 1,14 m³ par plante, fr. 23. 20 (1905 fr. 22); 70 sap. à 2,20 m³ par plante, fr. 26. 60 (1905 fr. 25. 40). — *Observations.* Les prix en moyenne fr. 1 plus élevés que l'année dernière. Bois d'œuvre de hêtre très recherché.

Berne, Forêts de la bourgeoisie de Berne.

(Bois vendus jusqu'à un diamètre de 12 et 20 cm au petit bout.)

Eyberg (à Mühleberg fr. 3) 26 plantes, 6/10 pin 4/10 épic. à 2,5 m³ par plante, fr. 28. 50 (vidange facile). — **Forst** (à Laupen fr. 3. 50) 160 plantes,